

## Délibérations du 21 octobre 2022 reportée au 28 octobre 2022

*La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.*

Suite au défaut de quorum de la CFVU du 21 octobre 2022, conformément aux statuts de l'Université, celle-ci a été reportée au 28 octobre 2022, 9h en salle du conseil, bâtiment BELENOS (BDR).

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du **vendredi 28 octobre**,

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

### Prend les délibérations suivantes :

Membres : 32 en exercice

Quorum : Suite au défaut de quorum de la CFVU du 21 octobre 2022, conformément aux statuts de l'Université, pas de quorum requis.

Présent.es et représenté.es en début de séance : 15

Étaient présent.es :

**Collège A** : Valérie HAAS, Jean-Yves AUTHIER, Isabelle BOEHM

**Collège B** : Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Alexandre QUIQUEREZ, Samuel BAUDRY

**Collège BIATSS** : Hervé BRUNI

**Personnalités extérieures** : /

**Usagers/ères** : Sam TROUILLOUD

**Représenté.es** : Marie DESPRES-LONNET, Martine SEVILLE, Emilie VAYRE, Hervé GOLDFARB, Erica DUMONT, Pascale COLLIOT

**Invité.es** : Reza HADJIKHANI, Sarah REPPRI, Manon CHEVRY, Philippe POLOME, Sébastien VALIN

**Invité.es permanent.es** : Cathy LOBRY, Marielle PIERRON, Andrea CHAMBLAS, Stéphane CHARIGNON

## INFORMATIONS ET ECHANGES

### 01 – Actualités de l'établissement

#### **Invasion et occupation de locaux du bâtiment Bélénos par le collectif des sans-facs**

Une délégation du collectif des sans-facs est reçue pour débattre avec les élu.es des difficultés d'inscriptions d'un certain nombre d'étudiant.es en lien avec la sélection de Parcoursup ou de l'entrée en M1.

Le collectif des sans-facs a occupé les bureaux de la présidence du 10 au 15 octobre 2022, pour revendiquer soit l'inscription en licence et en master, soit l'exonération partielle des droits d'inscription (frais différenciés) pour une

trentaine de personnes. Une dizaine d'inscriptions supplémentaires ont été obtenues pendant l'occupation, mais il reste toujours 6 dossiers en attente d'inscription et une quinzaine de demandes d'exonération

La délégation déplore que les 6 personnes restantes aient reçu une proposition d'admission trop éloignée de leur projet d'études initial, qu'ils ne peuvent pas accepter. Elle regrette également le recours aux forces de l'ordre pour mettre fin à une occupation qui se voulait pacifique.

Réponse de la présidence : les demandes ont toutes été examinées en suivant le principe d'égalité de traitement, car il y a d'autres demandes de recours que celles du collectif. En Licence, il reste encore des centaines de vœux archivés dans les formations en tension comme la psychologie. Les étudiant.es passant par les procédures habituelles (phase complémentaire de Parcoursup, recours gracieux, saisines du rectorat...) sont placé.es en priorité. Certaines filières sont particulièrement en tension et il n'est pas possible d'ajouter plus de places.

Concernant les Masters, 270 demandes de saisines d'ancien.nes étudiant.es Lyon 2 ont été traitées, 60 ont été acceptées, ce chiffre est plus élevé que l'année passée (30 saisines acceptées sur 370 saisines). Pendant la phase complémentaire de Parcoursup, près de 500 étudiant.es ont pu trouver une place dans des filières qui n'étaient pas en tension.

Le collectif des sans-facs apportait depuis le 22 juillet des dossiers auprès de l'équipe présidentielle, et était reçu régulièrement par le directeur de cabinet et la vice-présidente formation. Durant l'occupation de la présidence, des réunions ont eu lieu quotidiennement avec le collectif pour tenter de débloquer la situation. Les 6 dossiers encore soutenus par le collectif à ce jour correspondent à des situations où les candidat.es n'ont pas accepté les propositions qui leur ont été faites. Face au refus des occupant.es de quitter les lieux, alors que la sécurité des biens et des personnes ne pouvait pas être assurée correctement, le concours de la force publique a été requis le samedi 15 octobre. L'évacuation s'est faite dans le calme.

Il est sorti de cette crise des éléments positifs pour l'ensemble des étudiant.es : on note une accélération de l'étude des dernières saisines, 60 saisines acceptées contre 30 l'an dernier, y compris dans des disciplines en tension comme droit et psychologie. La rencontre avec le Recteur délégué a permis de débloquer les demandes d'exonération partielle des frais d'inscription sur critères sociaux (une délibération doit être votée en CA le vendredi 28/10).

### Semaine de la réorientation

L'événement était organisé du 24 au 28 octobre par le COSIE. Les ateliers collectifs dédiés à la réorientation et les entretiens organisés avec les conseillères d'orientation ont connu un beau succès auprès des étudiants, qui ont été nombreux/ses à s'inscrire.

Le succès est un peu moindre pour le Forum de l'orientation organisé à la Maison de l'étudiant. On note une baisse générale de la fréquentation des étudiants sur les salons sur la période post-Covid (121 étudiants en 2022 contre 400 en 2019).

### 30 ans de l'AEPAC (Association des entreprises du Parc du Chêne)

L'Université était associée à l'organisation des 30 ans de l'Association des entreprises du Parc du Chêne (AEPAC) le 20 octobre, à l'Hippodrome de Bron. La

Direction Sciences et société et le COSIE (DF) ont activement participé à cette manifestation. Les étudiant.es pouvaient rencontrer des chef.fes d'entreprise, professionnel.les et responsables RH de tout secteur, et participer à des ateliers pour développer leur projet professionnel ou encore découvrir l'incubateur Lumière. Le salon a été un succès : 650 étudiant.es étaient présents.

### Plateforme de candidature Master 1

Une réunion au ministère est prévue le 09 novembre, où seront discutés les derniers points sur l'outil. Certaines composantes s'inquiètent que l'outil ne soit pas assez avancé et puisse créer des problèmes d'inscription, car il impose un calendrier pour l'enseignement supérieur public et non pour le privé. Le risque est d'accentuer la concurrence entre les établissements privés et publics.

Réponse de la présidence : les démonstrations récentes montrent que l'outil est opérationnel, bien que quelques arbitrages restent à faire. Les inquiétudes sur la concurrence entre privé/public vont être remontées lors de la réunion du 09 novembre. D'autres questions restent en suspens pour le moment, notamment le nombre possible de vœux et la possibilité technique de l'existence d'une phase complémentaire.

## **02. Bilan Parcoursup**

### Présentation par Clémentine TROCCON, Référente admission L1 – Parcoursup (DF)

Rappel du calendrier Parcoursup 2022 : Inscription et formulation des vœux du 20 janvier au 29 mars 2022, finalisation des dossiers et confirmations des vœux avant le 7 avril minuit. Processus d'admission Phase Normale en continu du 2 juin au 16 juillet 2022, phase complémentaire de candidatures et d'admission du 16 juin au 16 septembre 2022.

Quelques chiffres pour 2022 : 124 304 vœux pour 43 952 candidat.es ont été formulés, soit 2,5 fois plus de candidatures confirmées qu'en 2021 (48 078 sur 14 portails), mais cela est dû à la nouvelle présentation de notre offre de formation. En incluant la Phase Normale & Complémentaire, les inscriptions administratives (IA) réalisées et les procédures de demandes d'admission préalable (DAP) totalisent au total 5 447 étudiant.es inscrit.es en L1 (contre 5 704 pour l'année 2021/2022).

Présentation des différents profils de candidat.es : 46 024 candidat.es scolarisé.es en terminale, 10 743 candidat.es scolarisé.es dans le supérieur en France, 4 559 candidat.es non scolarisés, 1146 candidat.es scolarisé.es à l'étranger, 776 candidat.es scolarisé.es en DAEU ou autre diplôme de niveau IV.

## **3. Orientation des L1 au semestre 2**

### Présentation par Marielle PIERRON, Responsable du service des études (DF)

Au cours du S1, deux disciplines ont été découvertes par les étudiant.es de 1<sup>ère</sup> année. A la fin du S1, un choix d'orientation est possible pour la poursuite au S2. Ce choix conditionne le reste du cursus de Licence.

Le dispositif permet aux étudiants d'affiner leur poursuite d'études au regard des disciplines dispensées au S1 (abandon/consolidation disciplinaire). Il s'agit d'une possibilité offerte aux étudiants, et non d'une campagne de sélection au sens strict du terme. Certains choix sont de droit (poursuite en majeure), d'autres sont subordonnés à l'étude d'un dossier et à un classement des candidatures (gestion des flux nécessaire pour les disciplines en tension).

Tou.tes les étudiant.es de 1<sup>ère</sup> année de licence sont concerné.es (les 23 mentions et tous les couples concernés du S1). Le dépôt des demandes des étudiant.es se fera du 14 au 17 novembre 2022, et les inscriptions s'effectueront de novembre à décembre 2022. La réponse aux étudiant.es se fera le 05 décembre, la rentrée étant opérante le 23 janvier 2023.

Choix d'orientation : les poursuites sont définies par le parcours et les disciplines enseignées au S1. Dans le couple disciplinaire majeure/mineure, il peut être proposé à l'étudiant une poursuite en Majeure, une inversion de Majeure, une poursuite en Majeure parcours BIDI, une inversion de Majeure parcours BIDI, une Double licence aménagée ou une Double licence non aménagée.

**ADOPTIONS**

**MCCC**

**04 – MCCC**

Les MCCC sont publiées par la Direction de la Formation sur le site institutionnel : Examens et Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC), elles sont automatiquement multi-publiées sur les sites des composantes.

Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) de l'année universitaire 2022/2023.

Certaines MCCC de droit ont été revues par la composante depuis la dernière CFVU, à la demande des élu.es.

Les MCCC sont classées par composante et par niveau :

- 04.01 – MCCC 2022-2023 Institut de Psychologie
- 04.02 – MCCC 2022-2023 ISPEF
- 04.03 – MCCC 2022-2023 UFR T&T
- 04.04 – MCCC 2022-2023 UFR Langues
- 04.05 – MCCC 2022-2023 ICOM
- 04.06 – MCCC 2022-2023 UFR LESLA
- 04.07 – MCCC 2022-2023 UFR ASSP
- 04.08 – MCCC 2022-2023 Faculté de Droit Julie Victoire Daubié
- 04.09 – MCCC 2022-2023 UFR SEG
- 04.10 – MCCC 2022-2023 Enseignements d'ouverture
- 04.11 – MCCC 2022-2023 Centre de langues
- 04.12 – MCCC 2022-2023 MINERVE

	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>15</b> Vote 01 – <b>Adoption</b></p>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Fait à Lyon, le 28 octobre 2022

**Marie-Karine LHOMMÉ**  
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

